



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2020**

---

**Modifiant le premier paragraphe de l'article 11.1 du Règlement des  
taux de taxation 306-2020**

---

**CONSIDÉRANT** que l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le Premier ministre du Québec le 13 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable aux taxes municipales qui lui sont dues;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier paragraphe de l'article 11.1 du Règlement 306-2020;

**-2020** IL EST PROPOSÉ par  
ET résolu unanimement que le règlement 308-2020 soit adopté et qu'il décrète et statue comme suit :

**ARTICLE 1:                    MODIFICATION**

Le présent règlement modifie le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 11.1 du Règlement 306-2020 par ce qui suit :

*ARTICLE 11.1 : TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL ET AUTRES FRAIS*

Le taux de l'intérêt sur tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 15 % l'an pour l'exercice financier 2020 et commence à courir 5 jours après la date fixée d'un paiement. Les dates de versement des taxes municipales sont : le 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre et le 15 novembre, **le taux d'intérêt sur les taxes municipales est fixé à 0% à compter du 7 avril 2020 jusqu'au 30 juin 2020 inclusivement.**

Cette modification réglementaire est révisable par résolution du conseil municipal en fonction du maintien ou non par le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux de l'état d'urgence sanitaire.

**ARTICLE 2 :                    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Mont-Carmel, le lundi 04 mai 2020.

---

Pierre Saillant, maire

---

Maryse Lizotte, directrice générale, secrétaire-trésorière